

L'énigme Bonnefoy de Voisy de Bonnas

par Christian MAILLEBOUIS

En décembre 1789, les communes ont été créées sur la base des paroisses catholiques de l'Ancien Régime. Ainsi sur l'ensemble du territoire français, nous constatons toujours une étroite correspondance entre les limites paroissiales et municipales.

Cependant à l'est du département de la Haute-Loire (43), à une cinquantaine de kilomètres au sud de Saint-Étienne (42), le Mazet-Saint-Voy, commune de 1028 habitants en 1999, ne dispose pas de paroisse catholique ! Et la petite église communale qui devrait être du ressort de l'évêché, est ici gérée par l'association « Les Amis de l'Église de Saint-Voy », à la suite d'un accord conclu le 15 mai 1974, entre la commune et les autorités ecclésiastiques. Cette association dispose donc de l'église au gré de ses statuts, et sans aucun droit de regard de l'évêque. Le bureau de l'association fait preuve du souci d'œcuménisme qui présida à cet arrangement : sous la présidence d'un ancien curé du Chambon-sur-Lignon, voisinent incroyants, protestants de différentes communautés¹ et une catholique au service de diaconesses protestantes.

Cette commune est donc une des rares² communes françaises à ne pas être une paroisse catholique. Toutefois elle n'est pas spirituellement délaissée puisqu'on y dénombre cinq lieux de culte dominicaux protestants, auxquels s'ajoutent quelques sites³ durant l'été. Et là encore, un record original est en passe d'être détenu : celui du plus grand nombre de salles de prière rapporté à la population recensée.

Cette originalité sociologique n'est pas nouvelle puisqu'elle a ses racines au XVI^e siècle⁴. En effet, la déclaration royale du 6 avril 1563 qui fixe les modalités d'application de l'Édit d'Amboise pour la

1 Dont le pasteur de l'Église Réformée du Mazet-Saint-Voy.

2 Ce fait est même unique en France, selon le président de l'Association.

3 Suivant les définitions (régularité des réunions, liberté d'accès, publicité des horaires, caractères des pratiques religieuses, présence d'un pasteur, etc.) qu'on peut attribuer à cette notion de lieux de culte.

4 Voir C. Maillebois, « Réflexions sur la pénétration de la réforme dans le Velay (1530-1560) » dans *Cahiers de la Haute-Loire*, Le Puy, 1999, p. 244 à 331.

province du Lyonnais (voir Annexe 1) permet de remonter à ces sources. Ce texte énumère les différentes villes où « *la religion que l'on prétend réformée* » pourra librement s'exercer. A côté de noms de villes connues de tous (Viviers, Vichy, Issoire, Guéret, Saint-Pourçain, Aurillac, Feurs, etc.) se trouve un « *Voisy de Bonnas* »⁵ dans le Velay qui a de quoi intriguer les lecteurs étrangers à ce lieu.

Pourquoi ce petit village de moyenne montagne fut-il choisi par cet édit royal pour devenir la seule bourgade vellave autorisée pour le culte protestant en 1563 ? Certes, la mémoire populaire a retenu un nom, « Bonnefoy », pour désigner le curé qui aurait entraîné ses fidèles sur les voies de la Réforme. Ce patronyme qui paraît être forgé pour l'occasion mérite toute notre attention...

Mais hélas, très peu de pièces manuscrites mentionnent cette première communauté protestante de Saint-Voy. Nous devons alors consulter divers témoignages contemporains plus généraux dont la provenance est double.

1. Sources d'origine vellave

Deux textes importants nous relatent la vie au Puy en Velay au XVI^e siècle. Etienne Médicis (1475-1565)⁶, et Jean Burel (1540-1603)⁷ ont en effet transcrit leurs pensées, riches en informations de toutes sortes. Malheureusement, sur le sujet de notre enquête, ils restent très discrets.

Aucune allusion aux épisodes qui touchent cette région n'émerge des *Chroniques* de E. Médicis. Ce n'est pas étonnant car ce dernier s'est

5 A cette époque, « Voisy de Bonnas » était un des noms qui désignait la paroisse qui allait devenir après la révolution, la commune de Saint-Voy. Puis en 1894, le centre communal se déplaça au hameau voisin du Mazet, et la commune prit le nom actuel de : « Le Mazet-Saint-Voy ». Dans le reste de ce texte, le terme plus actuel de « Saint-Voy » sera employé uniformément pour désigner cette paroisse.

6 Etienne Mège, dit Médicis, était drapier et bourgeois du Puy. Vers 1500, il entreprit de tenir une chronique sur les faits mémorables dont il est témoin et continua cette tâche jusqu'à sa mort. Voir *Chroniques de Estienne Médicis, bourgeois du Puy*, publiées et annotées par Augustin Chassaing. Nouvelle édition, Roanne, Édition Horvath, 1975.

7 Jean Burel, tanneur et bourgeois du Puy, sur le modèle de Médicis, consigne également ses mémoires. A sa mort, son travail fut continué par son fils aîné également prénommé Jean, jusqu'en 1629. Voir *Mémoires de Jean Burel. Journal d'un bourgeois du Puy à l'époque des Guerres de religion*, publiés et annotés par Augustin Chassaing. Nouvelle édition enrichie avec des dessins originaux de J. Burel, une notice d'introduction et un glossaire de Bernard et Pascale Rivet, Saint-Vidal, Centre d'Étude de la vallée de la Borne, 1983.

essentiellement centré sur les événements qui se déroulaient dans l'enceinte du Puy. Ainsi, soit les péripéties de Saint-Voy et leurs influences sur cette région ponctues furent si faibles que E. Médicis n'a pas jugé utile de les mentionner, soit il les ignorait totalement. Cette remarque est d'importance car après les années 1560, E. Médicis ne consigne pratiquement plus que des commentaires sur les hérétiques de sa ville.

J. Burel, beaucoup plus explicite sur l'ensemble du Velay, cite par deux fois la région de Saint-Voy. D'abord en l'année 1566 où il nous dit simplement que le Roi :

« *fist esdict⁸, et par icelluy il bailha de vivre en sa liberté de conscience, tellement que les Huguenaultz commençarent aller à leur presche à Saint-Voy de Bonas fère les mariages, baptesmes et cene publicquement.* »

La seconde mention⁹ date de 1601, quand les réformés du Velay demandent un lieu de culte à Saint-Voy et à Vorey¹⁰, dans le cadre de l'Édit de Nantes.

2. Sources d'origine genevoise

Pour de plus amples précisions, il faut se tourner vers des textes d'origine réformée, mis en forme par des français réfugiés à Genève. La première source de référence des historiens sur la constitution des communautés huguenotes à cette époque, est l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France* publiée en 1580 sous la direction de Théodore de Bèze (1519-1605)¹¹. C'est un texte essentiel car comme la préface de l'édition toulousaine de 1882 le précise :

« *Le véritable auteur de ce livre, ce sont les Eglises réformées de France elles-mêmes ; qui en ont fourni les éléments. [...] Bèze et ses collaborateurs, s'il en a eu, se sont bornés presque partout à classer [...] les mémoires ou autres*

8 Allusion à l'Édit d'Amboise de 1563.

9 Voir J. Burel, *op. cit.*, p. 483.

10 A une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest de Saint-Voy.

11 Voir Béatrice Nicollier, « Bèze, Théodore de (1519-1605) » dans *Encyclopédie du Protestantisme*, Paris, Éditions du Cerf / Genève, Éditions Labor et Fides, 1995, p. 113.

documents qui leur avaient été envoyés de France, vraisemblablement tout rédigés. »¹²

Or, dans cet ouvrage souvent détaillé, Saint-Voy n'est jamais cité. Bien sûr, il serait hasardeux de tirer des conclusions définitives à partir de ce constat. Certains faits, faute de relais, ont à l'évidence échappé au rédacteur et cela d'autant plus facilement que ces actes se déroulaient en milieu rural. Si T. de Bèze est complètement muet sur notre village, nous relevons quelques indications chez son ami Simon Goulart (1543-1628)¹³.

En 1576, S. Goulart édite les *Mémoires de l'état de France, sous Charles neuvième* qui relatent certains faits postérieurs à 1570. Nous ne connaissons pas bien l'origine de ses sources. Il est probable que comme T. de Bèze, il agit plutôt comme un compilateur infatigable qui recueille divers témoignages que comme un enquêteur de terrain. Bref, dans cet ouvrage S. Goulart relate qu'en 1573 :

« Ceux de Saint-Voy, lesquels estoient tous de la Religion, [...] effrayez de tant de victoires¹⁴ et cruautéz Catholiques, environnez de garnisons à deux lieuës à la ronde, et estant à descouvert en lieu champestre, cesserent de prescher, et furent persecutez à toute outrance. Les uns se sauverent en Vivarets, les autres perdirent courage et se revolterent¹⁵ : à quoy les sollicita fort entre autres un soldat de leur ville, revolté aussi, qui fit chanter dans le temple la messe qui n'y avait esté veuë ny ouye il y avait plus de douze ans : car tous ceux de ceste paroisse en nombre de huict cens familles, tous laboureurs, s'estoyent rangez à la Religion, ayans esté instruits par un nommé Bonnefoy, qui ayant esté leur

12 Voir Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*. Première édition, Toulouse, Société des livres religieux, 1882. Nouvelle édition enrichie avec commentaires, notices bibliographiques et tables des noms propres par G. Baum et Ed. Cunitz, Paris, Librairie Fischbacher, 1883-1889.

13 Natif de Senlis, ce théologien protestant se fixa à Genève en mars 1566 où il mourra à 85 ans. Quelques courts voyages ramènent S. Goulart épisodiquement en France (Forez, Nîmes, etc.) mais ce pasteur n'aura de cesse de se centrer sur ses écrits délaissant les nombreuses sollicitations des différentes paroisses en recherche de ministre. Au décès de T. de Bèze, il lui succèdera à la présidence de la « Compagnie des pasteurs » de Genève. Voir Léonard Chester Jones, *S. Goulart* (1543-1628). *Etude biographique et bibliographique*, Paris, Champion, 1917.

14 Allusion à la reprise par Saint-Vidal des places huguenotes de Tence et de Saint-Pal de Mons en 1573.

15 Au XVI^e siècle, les mots construits sur le radical « révolte » sont employés avec le sens de « faire une volte », de retourner sa veste en quelque sorte. Dans les textes protestants de cette époque, les révoltés sont ceux qui abandonnent leur foi pour revenir à la religion catholique.

vicaire¹⁶, et depuis s'estant retiré à Geneve, fut renvoyé vers eux pour estre leur ministre. Tel estoit l'estat de Vellay, où depuis ceux de la Religion reprindrent courage. »¹⁷

Cette citation est capitale car comme nous allons le voir, toutes les allusions ultérieures à Bonnefoy seront directement issues de ce passage, avec quelques étonnantes déformations. C'est pourquoi il est essentiel de garder à l'esprit ce texte et de s'y référer sans cesse.

Regardons maintenant comment ces quelques lignes se sont transformées suivant les sensibilités religieuses ou les ambitions littéraires des différents auteurs qui y ont eu recours. Dans cette étude, nous ne retiendrons que les cas les plus flagrants, ou ceux qui ont eu une forte influence de par la réputation de leur auteur.

Il faut attendre 1816 pour voir (ré)apparaître une allusion aux premiers protestants de Saint-Voy dans un ouvrage consacré à l'histoire du Velay. Sous la plume de Jean André Michel Arnaud (1760-1831)¹⁸, nous apprenons qu'après les sièges et batailles victorieuses du baron de Saint-Vidal (1534-1591)¹⁹ contre les places protestantes du nord-est du Velay :

« Les habitants de Saint-Voy, qui étaient tous protestants, effrayés des succès des catholiques et de la manière dont ils traitaient ceux de leur secte, sans forteresse, et environnés de garnisons toujours prêtes à les harceler, interrompirent leurs prêches. Les uns se retirèrent en Vivarais, les autres abjurèrent le calvinisme, et la messe, qui n'y avait pas été dite depuis plus de douze ans, y fut célébrée. »²⁰

16 D'usage fréquent dans le langage juridique de l'Église catholique, le terme de vicaire (du latin *vicarius*, mot résumant l'expression *qui vices gerit*, « celui qui tient la place d'un autre ») désigne des fonctions très diverses. Ici, il signifie : « celui qui remplace le curé non résident ».

17 Voir S. Goulart, *Mémoires de l'état de France, sous Charles neuvième*, Middelbourg, 1576, folio 137.

18 Ce docteur catholique a assuré la direction du Musée du Puy et fut le président-fondateur de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Haute-Loire. Collectionneur de pièces d'histoire, il écrivit la première histoire générale du Velay, ainsi qu'une remarquable flore départementale. L. Villat dans *Les régions de la France : le Velay*, Paris, Cerf, 1908, disait qu'il était « un guide très sûr, (... et son livre) un résumé consciencieux et exact ».

19 Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal fut en tant que gouverneur du Velay de 1574 à 1591, le chef des troupes catholiques dans le Velay.

20 Voir J.A.M. Arnaud, *Histoire du Velay jusqu'à la fin du règne de Louis XV*, Le Puy, Lacombe, 1816, p. 374.

Ce texte est visiblement inspiré des écrits de S. Goulart et deux constatations sont à faire :

1) Une légère ambiguïté est introduite sur la raison de la conversion des habitants de Saint-Voy. Par l'oubli du « *soldat révolté de leur ville* » qui fit chanter la messe²¹, J.A.M. Arnaud induit la présence effective de Saint-Vidal cité continuellement dans ses paragraphes précédents. Cette équivoque aura de malheureuses conséquences dans certaines retranscriptions non scrupuleuses...

2) L'évocation de Bonnefoy et des 800 familles de laboureurs est ici absente. Cependant, J.A.M. Arnaud l'a introduite une dizaine de pages avant, à l'année 1572, sous la forme suivante :

« *Après la Saint Barthélémi, au mois de novembre, Rochebonne, sénéchal du Puy et gouverneur du Velay, fit publier que l'intention du Roi était que tous les religionnaires allassent à la messe et interrompissent leurs prêches. La plupart de ceux du Velay, sur cette publication, quittèrent les uns leur religion, et les autres se retirèrent en Vivarais ou hors du royaume. Il n'en fut pas de même des habitants de Saint-Voy, qui avaient embrassé la religion prétendue réformée, d'après les instructions de Bonnefoy leur curé, apostat et zélé religionnaire : malgré les ordres de Rochebonne, on y continua les prêches.* »²²

Or voici comment en 1860, Francisque Mandet (1811-1885)²³ reprend les propos acceptables de J.A.M. Arnaud, pour y introduire une dimension lyrique assez stupéfiante.

Après les descriptions des prises de Tence²⁴ et de Saint-Pal-de-Mons²⁵, F. Mandet imagine que Saint-Vidal se détourne de son itinéraire de retour au Puy pour venir à Saint-Voy puisqu'il écrit :

« [Depuis Saint-Pal de Mons, il] *marcha sur Saint-Voy qui, depuis plus de douze années, servait d'asile aux huguenots de la frontière. Il voulait couronner sa course victorieuse par l'extermination de ce repaire, mais dès que les montagnards apprirent l'arrivée du gouverneur, eux qui n'avaient pour se défendre ni forteresses, ni armes, ni murailles, ne songèrent pas à une impossible résistance. Les uns prirent la fuite, les autres se résignèrent.*

21 Fut-ce pacifiquement ou bien sous la menace des armes comme le laisse supposer la nature militaire du soldat ?

22 Voir J.A.M. Arnaud, *op. cit.*, p. 364.

23 Cet avocat ponot fit sa carrière à Dijon puis à Riom où il meurt après avoir fondé le musée de cette ville. L. Villat (*op. cit.*) affirmait qu'il « *en arrive à déformer l'histoire par son manque de science et de critique, son goût romanesque, sa rhétorique creuse et banale.* »

24 A une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau au nord de Saint-Voy.

25 A vingt-cinq kilomètres à vol d'oiseau au nord de Saint-Voy

Quand Saint-Vidal se présenta dans le village, les portes étaient ouvertes, l'église, rendue à son premier culte, venait d'être décorée comme aux jours de fête, les cierges brûlaient dans le sanctuaire, le peuple, prosterné sur les dalles, chantait des cantiques, et le prêtre célébraient paisiblement la messe. »²⁶

La géographie locale, et le texte de S. Goulart qui décrit précisément le trajet de Saint-Vidal, excluent totalement cette excursion à Saint-Voy. Que pensez, alors, de ces paragraphes très colorés ? Sont-ils là pour satisfaire soit les sentiments catholiques de l'auteur, soit sa stylistique par une chute imagée pour clore le premier livre du tome V de son *Histoire du Velay* ? Ce qui nous conforte dans notre scepticisme, c'est la lecture du même sujet traité dans son ouvrage précédent de 1840. Après les deux paragraphes ci-dessus évoqués, identiques mot à mot, F. Mandet continuait alors par cet étonnant aveu :

« *Que penser aujourd'hui de cet intrépide exterminateur, de ce nouveau Montfort*²⁷ *qui, le sabre à la main, passe sur ces générations agitées comme le moissonneur sur un champ de blé ? Faut-il dire sa mémoire exécration et la flétrir à jamais, ou plutôt voir en lui un de ces instruments de la providence qui obéissent à d'ardentes convictions et qui, apôtres militants, trouvent dans leur conscience l'absolution, l'approbation même des cruautés qu'ils commettent ?* »²⁸

Le lyrisme romantique de F. Mandet²⁹, doublé d'une erreur grossière (la venue de Saint-Vidal à Saint-Voy après la prise de Saint-Pal-de-Mons) acceptable si on reste à des niveaux littéraires, aura malheureusement des conséquences inattendues dans le domaine de l'histoire locale. Le pasteur Samuel Mours (1892-1975)³⁰ qui n'a hélas pas lu l'ouvrage de S. Goulart³¹, cite en revanche celui de F. Mandet en

26 Voir F. Mandet, *Histoire du Velay*, Le Puy, Marchessou, 1862, p. 147.

27 Allusion à Simon IV de Montfort (1165-1218), commandant en chef de la croisade contre les albigeois en 1209.

28 Voir F. Mandet, *Histoire des guerres civiles politiques et religieuses dans les montagnes du Velay pendant le XVI^e siècle*, Yssingeaux, Vesset, 1840, p. 140.

29 « *Ma plume trop impatiente m'aura-t-elle trahi ?* », s'interrogeait-il dans son introduction à l'édition de 1840 !

30 Instituteur évangéliste ardéchois, devient pasteur en 1940 et finira sa carrière pastorale au Teil (Ardèche). Membre de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (S.H.P.F.), il écrira une quinzaine d'ouvrages très documentés sur l'histoire des églises réformées.

31 Ses notes bibliographiques mentionnent précisément l'ensemble des « historiens », et de leurs écrits, évoqués dans cet article sauf S. Goulart. Et quand il reprend l'article de E. et É. Haag sur Bonnefoy, il transforme le titre original « *Mémoires de l'état de France sous Charles*

ces termes :

« Mais s'il faut en croire un chroniqueur, les réformés les plus compromis prirent la fuite et les autres affichèrent des apparences de catholicisme. "Quand Saint-Vidal se présenta devant le village, les portes étaient ouvertes, l'église était décorée comme aux jours de fête, le peuple prosterné sur les dalles chantait des cantiques, et le prêtre célébrait tranquillement la messe." »³²

Le crédit incontestable accordé aux travaux de S. Mours par ses confrères protestants fit le reste. Car c'est cette dernière version directement inspirée par F. Mandet, sans les « *cierges qui brûlaient dans le sanctuaire* »³³, qui s'ancrera dans les mémoires. Par la suite, la plupart des historiens locaux se référant à S. Mours sans approche critique de son travail, contribueront à propager cet épisode haut en couleur, dû aux indications infondées de F. Mandet.

Mais qu'en est-il de Bonnefoy³⁴ ? Après l'allusion de J.A.M. Arnaud à cet « *apostat et zélé religionnaire* », ce nom connaîtra une étrange fortune dans la littérature imprimée de la fin du XIX^e siècle. Ce sera d'abord dans l'ouvrage encyclopédique de E. et É. Haag, *La France protestante*³⁵, sous la forme suivante :

« Bonnefoi, vicaire de la paroisse de Saint-Voy en Velay, quitta son église pour embrasser la réforme et s'enfuit à Genève. Plus tard le consistoire jugea à

neuvième » en un très approximatif « *Mémoires de Charles IX* » bien révélateur. Voir S. Mours, *Le protestantisme en Vivarais et Velay*, Valence, Imprimerie Réunies, 1949, p. 41.

32 Voir S. Mours, *Le Vivarais et le Velay protestants*, Valence, Imprimerie Réunies, 1947, T.1, p. 44.

33 Qui devaient un peu chagriner l'engagement protestant de S. Mours !

34 Au XVI^e siècle, une famille catholique Bonnefoy marqua de son empreinte la région de La Chaise-Dieu, au nord du Velay. « *Pierre Bonnefoy était en 1564, l'un des 4 notaires royaux de La Chaise-Dieu et en 1576 lieutenant général de la baronnie de Clavelier.* » De plus, un « *Barthélémy Bonnefoy, docteur en médecine, vivait à La Chaise-Dieu en 1565.* » Voir Georges Bonnefoy, *Notice généalogique sur les familles Bonnefoy et Pons de Pouzol*, Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1894, p. 9 et suivante. Il semble bien que cette lignée n'a rien à voir avec notre Bonnefoy, de même pour le cas du professeur de droit, Ennemond de Bonnefoy (1536-1574), qui était recteur de l'université de Valence avant de partir pour Genève en 1572. Voir Prévost et Roman d'Amat, *Dictionnaire de biographie française*, Librairie Letouzay, 1954, T.6. Cependant, il est probable que la fuite d'E. de Bonnefoy à Genève où il meurt en 1574 ait introduit un quiproquo chez certains auteurs, à la suite d'A. d'Aubigné, qui mentionnent que le curé apostat Bonnefoy finit ses jours à Genève. Or aucune pièce connue ne prouve ce fait.

35 Emile (1810-1865) et Eugène (1808-1868) Haag furent en 1852 parmi les fondateurs de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français. Ils sont surtout connus pour leur *France protestante* qui est, selon l'expression de Michelet : « le monument immense qui ressuscite un monde ». Voir E. et É. Haag, *La France Protestante*, Paris, Fischbacher, 1847.

propos de le renvoyer dans sa cure, où il obtint de si grands succès que « tous ceux de cette paroisse, lit-on dans les Mémoires de l'état de France sous Charles IX, en nombre de 800 familles, tous laboureurs, s'estoient rangez à la Religion. » Les persécutions dispersèrent cette communauté en 1573. »

Quelques années plus tard, en 1888, le pasteur Eugène Arnaud (1826-1905)³⁶ dans son *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay* déforma quelque peu cette notice en ces termes :

« Nous savons³⁷ aussi que Bonnefoi, curé de Saint-Voy, qui avait embrassé la Réforme et était allé à Genève pour se perfectionner dans ses études, revint dans son ancienne paroisse, en 1562, et y exerça le ministère évangélique jusqu'en 1574 au moins. »³⁸

Ces deux extraits autorisent trois constatations :

D'abord, au cours du XIX^e siècle, le nom de Bonnefoy a reçu une nouvelle orthographe, et de vicaire il est devenu curé. Sur le fond, cela n'a pas beaucoup d'importance, et ne relève que des aléas des transformations successives. Les deux points suivants sont bien plus graves.

D'une part, E. Arnaud est le premier à s'aventurer dans des dates et il le fait sans s'appuyer sur des pièces d'archive significatives. La date de 1562 est simplement déduite des propos de S. Goulart, en retranchant douze ans à la date de la prise de Tence (1574). Cependant, S. Goulart n'écrit pas que c'est la date de retour de Bonnefoy, mais bien le moment où « *la messe qui n'y avait esté veuë ny ouye* ».

D'ailleurs, un doute subsiste sur la présence de ministres protestants dans le Velay en 1562. Une lettre du 8 juin 1563 où les anciens du Consistoire de Chalencou en Vivarais demandent à la Compagnie des pasteurs de Genève de leur envoyer un pasteur, est explicite sur ce point :

« Nous doutons point, Messieurs, que [vous] n'avez plusieurs telles requêtes, mais si nous vous savions donner à entendre notre nécessité, la grande multitude de brebis sans pasteur, l'importance du commerce et voisinage que nous avons

36 A ne pas confondre avec le docteur J.A.M. Arnaud précédemment cité. E. Arnaud fut pasteur aux Vans (07) de 1853 à 1864, puis succède à son père, à la paroisse de Crest (26) où il décède en 1905. Auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire du protestantisme (Die, Dauphiné, Bourdeaux, Provence, Vivarais et Velay, Annonay, Crest).

37 Remarquez l'autorité de l'assertion !

38 Voir E. Arnaud, *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay*, Paris, Grassart, 1888, p. 33.

avec le Velay, où il n'y a encore aucun ministre, nous nous assurons bien de votre pitié que [nous] serions préférés à plusieurs autres. »³⁹

Certes, ce Consistoire avait tout intérêt à minimiser le nombre de pasteurs dans la région. Cependant, ces propos se trouvent accrédités du fait que le destinataire de cette lettre est le Conseil qui gérait l'envoi des ministres en France.

D'autre part, E. Arnaud franchit une ultime étape en affirmant que Bonnefoy est encore en exercice à Saint-Voy en 1574. S. Goulart ne précise rien sur Bonnefoy à cette époque, mais parle seulement de la communauté protestante dans sa globalité. Est-il même en vie ? On ne peut oublier les dangers auxquels s'exposent les « ministres » lors des prises des villes protestantes⁴⁰.

Dans la hiérarchie de la littérature historique protestante, les ouvrages n'ont pas tous la même audience. Qui lit encore les *Mémoires de l'état de France, sous Charles neuvième* de S. Goulart ? *La France protestante* de E. et É. Haag est une référence, reconnue et appréciée comme telle. Mais localement, les ouvrages de E. Arnaud, de par leurs contenus très centrés sur la région, font hélas bien plus autorité. Ainsi par un étrange retournement des faits, du moins pour le point qui nous intéresse ici, le livre de E. Arnaud sur le protestantisme en Vivarais et Velay, très facile à trouver dans notre région⁴¹, est devenu une base pour les études locales alors que, comme nous l'avons vu, il est peu fidèle. Même chez S. Mours, l'influence de E. Arnaud est prépondérante, et c'est à ces sources secondaires⁴² qu'il puisera pour multiplier les versions⁴³ sur Bonnefoy dans ses deux ouvrages majeurs sur le protestantisme dans le Vivarais et dans le Velay.

Il faut s'éloigner de la sphère protestante pour retrouver une autre approche dans les écrits, sujets eux aussi à quelques déformations pittoresques. Mais ces premiers textes catholiques de la fin du siècle dernier sont avant tout à replacer dans leur époque (défaite de 1870,

39 Cette lettre recopiée se trouve à la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand, dans le fonds Paul Le Blanc à la cote ms 1388 pièce 60 et devrait être la retranscription d'une pièce qui se trouve à la bibliothèque de Genève sous la cote ms 197aa. Voir S. Mours, *Le protestantisme en Vivarais et Velay*, p. 74.

40 Les descriptions de S. Goulart sur ce sujet sont bien sanglantes !

41 Au moins dans les bibliothèques municipales.

42 Parfois douteuses dans le cas d'E. Arnaud, parfois fausses dans le cas de F. Mandet.

43 Suivant les chapitres écrits par cet auteur, les dates de retour de Bonnefoy à Saint-Voy s'étagent de 1560 à 1564.

affaire Dreyfus, séparation de l'Église et de l'État, etc.). Les tensions sont vives et certains trouvent matière dans l'histoire locale pour faire passer quelques messages partisans.. Ainsi, les trois auteurs suivants transposent-ils la cause première de la Réforme dans notre région, du domaine religieux vers des origines sociales, politiques, voire de quelques raisons de convenances personnelles...

Dans *La Baronnie de la Brosse*, après un long réquisitoire très sévère contre les protestants, Jean Truchard du Molin (1795-1877)⁴⁴ écrit :

« Voici en effet ce que raconte l'histoire : dès l'année 1550, la réforme avait fait des progrès rapides dans le bas et le haut Languedoc. Neuf ans après, en 1559, de grands troubles éclatèrent à Annonay, à Privas et les sectaires s'enhardirent de plus en plus, secrètement d'abord, puis à découvert et de vive force, remontèrent la chaîne des Cévennes, et firent irruption dans notre pays, surtout par Devesset, Saint-Agrève, Saint-Romain-le-Désert⁴⁵, le Chambon et Saint-Voy de Bonas.

Il y prit racine et est parvenu à s'y maintenir, grâce au concours de trois apostats, qui tous les trois, et le même jour, embrassèrent la religion protestante, mais laissèrent sur son front, une tache de boue et de lubricité qui ne s'effacera pas de longtemps.

A Saint-Romain-le-Désert, le curé prêcha le nouvel évangile et confirma sa prédication par un mariage scandaleux et sacrilège. Son nom est resté inconnu⁴⁶. A Saint-Voy, même prédication et même scandale de la part du curé Bonnefoy. Ce berger devenu loup, et loup furieux après son abjuration, effraya les protestants eux-mêmes par ses atrocités contre ceux des catholiques qui eurent le courage de ne point le suivre. Et trois cents ans n'ont pu le faire oublier, et dans nos localités protestantes, on répète encore, mais tout bas, des chansons qui rappellent son triste et odieux souvenir : la raison de cette tranquillité laissée aux protestants par les catholiques, c'est qu'il fallut porter la défense sur d'autres points du diocèse, qui étaient plus sérieusement menacés.

44 Homme de lois d'Yssingieux (43) qui parvint à de hautes distinctions nationales. Il se passionna pour l'histoire de son département et laissa de nombreux opuscules historiques sur le Velay. Il est considéré comme un des grands généalogistes de la Haute-Loire. Ses textes sur les baronnies du Velay furent imprimés après sa mort. *La baronnie de la Brosse* fut publiée en 1897 dans la Revue de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, avant d'être éditée en 1900.

45 Aujourd'hui ce hameau est sur la commune de Mars (07). Toutes ces communes sont voisines et se partagent entre les départements de la Haute-Loire (Chambon-sur-Lignon, Mazet-Saint-Voy) et l'Ardèche (Devesset, Saint-Agrève, Mars).

46 F. Héritier suggère qu'en 1552, le curé de Saint-Romain était André Boyer. Voir *Montréal de Saint-Agrève*, Le Mazet-Saint-Voy, Chazot, 1998, p. 137.

Au Chambon de Beaujeu, Antoine Romezin⁴⁷ qui était notaire, se fit protestant pour pouvoir s'emparer avec moins de scrupule, des biens du prieuré, et le curé qu'il entraîna suivit l'exemple de ses deux confrères voisins. Nous avons lieu et motif de croire qu'il s'appelaient Vital Bollon. »⁴⁸

La minutie avec laquelle J. Truchard du Molin a travaillé sur le Velay, laisse penser qu'à côté de ses considérations subjectives sur les protestants, cette citation s'étaye sur des sources notariales ou d'archives familiales. Aussi les quelques faits objectifs relatés ici méritent d'être retenus⁴⁹.

D'autant plus qu'en 1901, Albin Mazon (1828-1908)⁵⁰ dans ses *Notes historiques sur Saint-Agrève*, tout en ignorant à cette époque, semble-t-il, l'ouvrage de J. Truchard du Molin, conforte le propos par ces lignes :

« D'après une tradition locale, que nous mentionnons pour mémoire, sept curés de la région située entre Tence et Saint-Agrève, parmi lesquels ceux de Devesset, Saint-Voy, Le Chambon et Saint-Romain-le-Désert, auraient apostasié ensemble, et le même jour auraient épousé leurs servantes, en quoi, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, il faut sans doute voir simplement la traduction brutale par le vulgaire du motif dominant des apostasies trop fréquentes de ce temps. »⁵¹

Quelques années plus tard, dans ses *Notes et documents sur les Huguenots du Vivarais*, A. Mazon reprendra indirectement la thèse de J. Truchard du Molin en citant textuellement les écrits de Marie-Louise Brioude (1843-1915)⁵² qui ne s'est pas gênée pour rajouter quelques couches acerbes à la description des faits.

47 G. Bollon mentionne que ce notaire Antoine de Romezin est également « bailli de la communauté ». Voir « Autour de l'Edit de Nantes en Velay » dans *Bulletin historique de la Société académique de Haute-Loire*, 1999, T.75, p. 221.

48 Voir J. Truchard du Molin, *La baronnie de la Brosse*, Le Puy, Marchessou, 1900, p. 40 à 43.

49 Ainsi nous savons qu'en 1547, Vital et Barthélémy Bollon étaient prêtres du prieuré Chambon-Notre-Dame et vicaires de la chapelle Saint-Jean de Tence.

50 Journaliste ardéchois, auteur de nombreux ouvrages consacrés à sa terre d'origine, soit sous forme de *Notes historiques* soit dans une douzaine de *Voyages* sous le pseudonyme de « Docteur Francus ».

51 Voir A. Mazon, *Notes et documents historiques sur les huguenots du Vivarais*, Privas, Imprimerie Centrale de l'Ardèche, 1901, p. 21.

52 Voir M. L. Brioude, *Recherches historiques sur une partie du Velay, principalement la ville et la paroisse de Tence*, Le Puy, Prades Freydier, 1901. Son ouvrage est surtout constitué par les notes de l'abbé Claude Fraisse (1819-1884), curé érudit natif de Tence.

« Les sectaires du Vivarais débordèrent dans le Velay, surtout par les paroisses de Saint-Voy, Le Chambon ou Devesset, où les attirait l'espérance de piller les domaines temporels des évêques et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ils y apportèrent les doctrines nouvelles sous les drapeaux de l'émancipation politique, mais ce qui entraîna surtout les habitants de Saint-Voy à abandonner le culte de leurs pères, ce ne furent ni la persuasion ni les prédications d'aucun ministre protestant, ce fut surtout le mauvais exemple de leur curé appelé Bonnefoy qui leur prêcha l'erreur. Deux autres curés voisins donnèrent à leurs paroissiens ce malheureux scandale ; ce sont les curés du Chambon et de Saint-Romain-le-Désert. Telle est l'origine du protestantisme dans le canton de Tence. Il ne vint s'y établir qu'avec la guerre civile, en semant des ruines de toutes parts, sous le patronage de trois apostats. De plus, ces trois curés se hâtèrent de contracter des unions sacrilèges, révélant ainsi le secret de leur adhésion au protestantisme. Au Chambon-de-Beaujeu⁵³, Antoine Roumezin, qui était notaire, se fit protestant, pour pouvoir s'emparer avec moins de scrupules des biens du prieuré. A Devesset, les chevaliers de Malte eurent des traîtres, s'il est vrai que Blacons, le lieutenant du baron des Adrets, fut un des leurs⁵⁴. »

Ainsi, en dehors de toutes considérations morales non établies, il ressort que ce mouvement de Réforme s'identifierait à un groupe⁵⁵ de curés de paroisses voisines qui apostasièrent, et qu'il se situe dans une zone rurale s'étendant de Saint-Agrève à Saint-Voy. Mais quel crédit peut-on apporter à ces considérations entachées de parti pris ?

Il faudra attendre 1945 pour lire de nouveaux commentaires sur Bonnefoy sous la plume de l'abbé Victor Manevy (1905-1967)⁵⁶, curé du Chambon-sur-Lignon de 1937 à 1963. Paradoxalement en cette terre

53 Comprendre : Le Chambon-sur-Lignon.

54 Cette phrase est très tendancieuse. S'il est vrai que Jacques de Forest, seigneur de Blacons fut reçu chevalier de Malte en 1540, et qu'il devint protestant une dizaine d'années plus tard, il n'était pas particulièrement attaché à la confrérie de Devesset.

55 Même s'il y a incertitude sur le nombre : trois ou sept curés ?

56 V. Manevy est originaire d'Araules, d'abord vicaire à Tence, puis nommé au Chambon, il finira son ministère à Lavoute-sur-Loire (43). Il meurt au Puy, le 23 mars 1967.

protestante, c'est à ce curé « *peu tendre envers les protestants* »⁵⁷ que nous devons le premier ouvrage historique conséquent, traitant exclusivement de cette commune. Ce livre riche d'informations « *abondamment puisées* »⁵⁸ dans les notes de Léopold Cachard (1881-1956)⁵⁹, est un ouvrage intéressant, sérieux dans les faits cités. Il y est rapporté :

« *On prétend que le Curé de Saint-Voy (aujourd'hui Mazet-Saint-Voy) et le curé du Chambon seraient passés au service de la Religion Réformée. Le premier s'appelait Claude Bonnefoi ; J. Truchard du Molin nomme le second : Vital Bollon. Nous n'avons aucun document sur ce dernier ; mais de vagues indications permettent de suivre Bonnefoi. Un ancien curé de Saint-Voy, M. Faure, fait allusion à des manuscrits brûlés pendant la Révolution et d'après lesquels son prédécesseur aurait apostasié en 1562. Ces documents, écrits par un curé de Saint-Martin-de-Valamas et contemporains des faits⁶⁰, donnaient à Claude « Bonne Foi » les épithètes "d'ignorant et voluptueux".* »⁶¹

Dans ce texte, V. Manevy mentionne des informations provenant du curé Jean François Faure (1792-1873)⁶² dont les quarante cinq années passées en poste à Saint-Voy laissent entrevoir de solides révélations sur Bonnefoi. La réalité est malheureusement bien plus terne.

En fait, ces notes du curé J. F. Faure semblent provenir d'un petit cahier noir d'une vingtaine de pages au format A5⁶³, où à quelques pages de distance, on trouve deux descriptions des faits touchant Bonnefoi en des termes très similaires. Voici la première version :

« *Le curé Claude Bonne-Foi, de funeste mémoire, se fit protestant après y avoir bien préparé ses paroissiens par son impiété et son libertinage, il se maria 15 jours après son apostasie, il s'était entendu avec les curés du Chambon, de Devesset, Saint-Romain, et de Saint-Agrève, qui apostasièrent tous le même jour ; puisque dans les quatre premières paroisses, il n'y eut que 5 familles qui*

57 D'après deux curés qui l'ont connu.

58 Suivant les propos mêmes de V. Manevy.

59 L. Cachard est originaire du Mazet-Saint-Voy, et fut professeur au Puy. Ce grand habitué des Archives Départementales n'a malheureusement pas beaucoup publié, mais ses nombreuses notes, ainsi qu'une courte biographie, ont été mises en forme par Ph. Duret dans *Un village du plateau Velay-Lignon*, Tence, Roux, 1991.

60 Souligné par V. Manevy.

61 Voir V. Manevy, *Chambon sur Lignon, Regards sur son histoire*, Saint-Étienne, Édition du Chevalier, 1945, p. 135 à 137.

62 J. F. Faure fut admis à la prêtrise en 1823 avant d'être nommé à la cure de seconde classe de Saint-Voy (70 paroissiens) en 1826. En 1871, après 45 ans affecté à cette paroisse, il se retire à Recharinges (commune d'Araules, 43) d'où il est originaire, pour y mourir à 82 ans.

63 Archives privées (G. Bollon au Chambon-sur-Lignon).

restassent fidèles à la religion Catholique ; les curés entraînaient toutes les autres familles dans leur apostasie. Les 5 familles qui restaient furent obligées de s'expatrier pour éviter la persécution. »

Dans la seconde version, J. F. Faure a principalement rajouté :

« *Des manuscrits qui datent de cette époque, écrits par un curé de Saint-Martin-de-Valamas donnaient à Claude bonne foi les épithètes d'ignorant et voluptueux. »*

L'année de rédaction de ces écrits est probablement 1848, et on trouve, après la seconde réécriture, la mention suivante :

« *Ce rapport a été fait par feu M. Agreuil, curé de Saint-Martin-de-Valamas qui avait lu ces manuscrits avant la révolution pendant laquelle ils ont été brûlés. »*

Ainsi la source même de ces écrits provient de Saint-Martin-de-Valamas⁶⁴ en Ardèche. Nous connaissons déjà les relations étroites qui unissaient au XVI^e siècle, la région vivaroise de Saint-Martin-de-Valamas au Velay : Pierre de Chateauneuf, baron de Rochebonne, près de Saint-Martin-de-Valamas, fut sénéchal du Puy et bailli du Velay de 1567 à 1587. Par ailleurs, ces Chateauneuf de Rochebonne étaient également seigneurs du mandement de La Varenne, sur la paroisse de Saint-Voy, depuis le début du XIV^e siècle. Dans ces conditions, il est probable que « *Pons Jullien, curé de Saint-Martin, décédé en 1561* »⁶⁵ fut assez familier des Chateauneuf pour être informé de ce qui se passait dans les environs immédiats de La Varenne et qu'il a laissé des manuscrits lus par le curé Agreuil peu avant leur destruction par un incendie⁶⁶. Le curé J. F. Faure aurait été le troisième échelon dans cette transmission, avant d'arriver à la version du curé V. Manevy diffusée dans le grand public, mais avec toutes les incertitudes que ces rebondissements successifs entraînent...

Néanmoins, il faut relever les éléments nouveaux que recèle le texte de J. F. Faure :

D'abord ici, l'apostasie collective concerne 5 curés, et non 3 comme le souligne J. Truchard du Molin ou 7 comme l'écrit A. Mazon.

64 A une quinzaine de kilomètres au sud-est de Saint-Voy.

65 Voir Ph. Duret, *op. cit.*, p. 125.

66 Notez qu'en 16 juin 1616, cette seigneurie haute justicière de La Varenne fut vendue par le dernier héritier des Chateauneuf à un des petits neveux du curé Pons Jullien.

Ensuite c'est la première fois qu'apparaît le prénom de Bonnefoy, Claude, que ne mentionnait aucun écrit antérieur.

Enfin, les nombreuses graphies adoptées par J. F. Faure⁶⁷, puis reprises par V. Manevy qui emploie même des guillemets pour désigner « *Bonne-Foi* », laissent suggérer l'existence d'un surnom attribué à cet ancien curé de Saint-Voy qui se prénomma Claude.

Résumons les éléments que nous avons glanés.

Côté protestant, nous n'avons en fait qu'un seul témoignage, celui de S. Goulart datant de 1576. D'après lui, Bonnefoy fut l'initiateur de la Réforme à Saint-Voy et il dut avoir assez de personnalité pour entraîner en milieu rural à cette époque, quelques « *800 familles* », et pour décider de se rendre à Genève.

Or dans les nombreux registres⁶⁸ suisses d'alors, soigneusement édités depuis, le nom de ce Bonnefoy au tempérament si marqué, demeure absent. Comme le disait un conservateur aux Archives d'État de Genève : « *Autant dire que si ce curé est passé ici, il y a été très discret...* », à l'opposé de ce qu'on peut imaginer de quelqu'un qui « *fut renvoyé* (par Genève !) *vers eux pour être leur ministre* » et qui convertira ces « *800 familles* ». Les questions s'amoncellent donc. Surtout quand on relève dans ces répertoires genevois, des noms d'habitants de la région dont la mémoire n'a pas été gardée. Ainsi dans le *Livre des habitants de Genève*⁶⁹ nous trouvons entre autres, le 23 août 1559, un Claude Riou de l'Aulagnier-le-Grand, sur la paroisse de Saint-Voy.

Un document conservé aux Archives Départementales de Haute-Loire (voir Annexe 2) dévoile comment en 1544, un dénommé Claude Riou devient le curé desservant de Saint-Voy. Ce fait est confirmé par Ph. Duret qui écrit : « *Vers 1543 un Riou de La Roue*⁷⁰ *est prêtre dans*

67 Alors que les autres noms propres qu'il cite dans le reste de son cahier sont toujours orthographiés de la même manière.

68 Voir entre autres P. F. Geisendorf, *Livre des habitants de Genève*, Genève, Droz, 1957 ; J. F. Bergier, *Registre de la Compagnie des pasteurs de Genève*, Genève, Droz, 1962 ; S. et S. Stelling-Michaud, *Livre du recteur de l'académie de Genève 1559-1878*, Genève, Droz, 1959 ; « Liste des 121 pasteurs envoyés de Genève en France (1555-1566) » dans *Le Bulletin de la S.H.P.F.* 1859 ; Peter Wilcox « L'envoi de pasteurs aux églises de France, 3 listes établies par Colladon (1561-1562) » dans *Le Bulletin de la S.H.P.F.* 1993, etc.

69 Voir P. F. Geisendorf, *op. cit.*, p. 202. On doit y lire : « *Claude Riou, du lieu de Loulaniergrand en Velay, dioc. Du Puy.* ». Quant à E. Arnaud, il mentionne ce Claude Riou au 8 août 1559 (*op. cit.*, p. 356).

70 Lieu-dit proche d'Aulagnier-le-Grand, auquel sont rattachés les descendants actuels d'une des branches de la famille Riou.

la paroisse de Saint-Voy »⁷¹. Peut-on alors conclure que ce Claude Riou, curé de Saint-Voy en 1544, est celui que nous retrouvons à Genève en 1559 ? N'est-il pas possible alors que « Bonnefoy » fut son surnom et que l'Histoire, par l'intermédiaire de S. Goulart, oublia sa véritable identité ?

Car ce Claude Riou nous ramène imperceptiblement vers V. Manevy. D'abord, par son prénom qui est celui qu'il attribue à Bonnefoy. Ensuite Claude Riou est originaire de l'Aulagnier-le-Grand, hameau voisin de La Varenne dont les seigneurs sont les Chateaufort de Rochebonne. Cela expliquerait pourquoi le curé de Saint-Martin-de-Valamas connaissait si bien sa manière « *voluptueuse* » de vivre.

Certes, d'autres recoupements seraient encore à faire, s'ils sont possibles, mais cette hypothèse répond aux questions posées par la citation de S. Goulart tant de fois reprise et modifiée. D'ailleurs cette pratique du surnom pour les ministres calvinistes semble être des plus courantes en ce début de la Réforme⁷². Le cas d'un autre pasteur du Velay, Jean Chassanion (1531-1598)⁷³, plus connu alors sous le surnom de : « La Chasse », est à ce propos, tout à fait exemplaire. Du reste Florimond de Ræmond (1540-1602)⁷⁴ nous laisse bien entendre la réalité de telle pratique :

« *Aussi ces nouveaux Evangélistes de la première volée envoyez par Calvin, pour être nouveaux en toutes choses, prindrent des noms tout nouveaux : Leur arrivée en France, ils changeoient de nom et de livrée. [suit une douzaine d'exemples de ministres et de leur surnom...] Aussi ont-ils voulu faire entendre*

71 Voir Ph. Duret, *op. cit.*, p. 128.

72 Sur Saint-Voy, nous avons un autre exemple de pasteur ayant eut un sobriquet. En 1579 Claude Russier « *ministre du Sainct évangile en l'église de Saint-Voy* » répond au surnom fort significatif de « *Genève* ». Voir J. Ploton, *Dunières*, Le Puy, Imprimerie Jeanne d'Arc, 1991, p. 96.

73 Né à Monistrol (43), Chassanion fut un des grands pasteurs de cette époque. Ces principaux postes furent : Meaux, Montpellier, Troyes, Metz et il laissa une abondante œuvre littéraire. On connaît différente orthographe de son nom : Chassanion, Chassagnon mais aussi Chassagnie comme relevé par E. Chavannes dans sa *liste de réfugiés français à Lausanne de juin 1547 à décembre 1574*, dans *Le Bulletin de la S.H.P.F.* 1872. Cette profusion de patronyme amène parfois quelques erreurs bien révélatrices. L'abbé M. Meurisse dans *Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz*, Metz, Antoine, 1670, p. 395, nous dit : « *Jean la Chasse qui se faisoit surnommer, par je ne sçay quelle espèce de gallanterie réformée, Chassanion* ».

74 Historien né à Agen. Calviniste, il suit les prêches de T. de Bèze à Paris, puis rejoint le catholicisme pour devenir conseiller au parlement de Bordeaux en 1572.

qu'estans appelez au Ministère, ils se despoilloient de leur vieux gaban⁷⁵, et prenoient quelque nouvel estre. »⁷⁶

Dans cette hypothèse d'un surnom attribué à Claude Riou, il me semble intéressant de souligner un autre⁷⁷ élément de réflexion.

Pour remplacer le chant grégorien de la messe, Calvin à son arrivée à Genève en 1537, demande l'introduction de « *quelques Psaumes en forme d'oraison* » dans le culte réformé. En 1542, Clément Marot (1496-1544) traduit en français certains Psaumes, mais ce n'est que vingt ans plus tard que paraît le recueil complet des cent cinquante Psaumes de David mis en rimes et en musique⁷⁸, et qui deviendra plus tard le « Psautier huguenot »⁷⁹.

Or « *l'impression du psautier complet en 1561-1562 a été la plus colossale entreprise des presses genevoises au XVI^e siècle et l'une des plus fascinantes réalisations de l'imprimerie de tous les temps. Le tirage atteignit des chiffres qui, pour l'époque, sont véritablement astronomiques.* »⁸⁰. Nous savons qu'en date du 27 janvier 1562, 27 000 exemplaires de ces psautiers avaient été imprimés à Genève. « *On peut donc admettre sans peine que le nombre total des psautiers genevois imprimés cette année-là se situa entre 30 et 50 000 exemplaires.* » En France, de nombreux imprimeurs principalement à Lyon et à Paris, s'étaient aussi engagés dans ce travail, mais là nous n'avons pas d'estimation précise.

Ne doutons pas que ces psautiers ont inévitablement atteint notre région. La diffusion se faisant principalement par les foires de Lyon où en juin 1551, le chroniqueur Gueraud note déjà :

75 Comprendre : « habits ».

76 Voir Florimond de Ræmond, *L'histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, Rouen, De la Haye, 1648, livre 7, p. 933. A rapprocher aussi de la citation donnée dans la note 71 de l'abbé M. Meurisse qui voit dans cette habitude des surnoms, une « *espèce de gallanterie réformée* ».

77 Outre le fait que l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) donne naissance à l'état civil en obligeant les curés à tenir les registres de baptêmes et de décès, ce n'est qu'en 1803, que l'héritage patronymique devient patrilinéaire. Auparavant, les gens étaient libres d'adopter le nom de leur choix.

78 Traduit pour un tiers par C. Marot et le reste par T. de Bèze.

79 Même si cette expression est tardive et date de la fin du XIX^e siècle, elle est retenue ici pour faciliter l'exposé.

80 Voir J. D. Candaux, *Le psautier de Genève 1562-1865*, Genève, 1986. Le chef de l'entreprise fut choisi en la personne du riche marchand lyonnais Antoine Vincent. A. Vincent était resté bourgeois, et même échevin de Lyon, faisant marcher sa librairie lyonnaise tout en s'établissant en 1557 à Genève, servant à l'occasion d'agent de liaison entre l'église réformée de Lyon et celle de Genève.

« Se leva à Lyon un tas de menu peuple ramassé hérétiques lesquels commencèrent à faire monopoles et conventicules et assemblées de trois ou quatre cens personnes tant hommes que femmes portant lesdits hommes espées et armes et chantoient tous ensemble, tant grands que petits, les pseumes de David traduits par Clément Marot. »⁸¹

Quelques années plus tard, pendant l'hiver 1559-1560, les protestants de Valence

« s'assembloient aux Estudes des lois où ils alloint ouyr le presche à neuf heures du soir et chantoient les psalmes de Marot et faisoient les prières comme à Genesve. »⁸²

Pour le Velay, nos mémorialistes locaux ont aussi relevé l'importance de ces psaumes. E. Médicis relatant les mesures prises pour enrayer la progression des idées réformées nous dit qu'en 1561 :

« Il leur fut interdit [aux habitants du Puy] et commandé tant par l'Eglise, le Roy nostre Sire, que par son Parlement et Seneschal, que par les Magistrats justiciers leurs ordinaires, que aussi par les seigneurs Consuls que sont modérateurs en la republicque, et ce par plusieurs reiterées proclamations, ne se plus joindre à ceste huguenerie, ne s'entremettre doresnavant de plus chanter certains pseaulmes composés par un quidam appostat sacriliege Clement Marot, ce que Saincte Eglise ne peult ne veult soubtenir, souffrir ou toller, ce nonobstant, eulx plus obstinés que jamais, de plus fort par tous les endroicts, ne craignant Dieu, pape, roy, foy, loy, ne justice, les chantoient, crians par despit comme crieurs d'oblies⁸³, mesmes faisant le guet ordonné estre fait chacun soir par la ville, causant le desordre par eulx maleureusement pourchassé, et plusieurs aultres les chantoient publicquement, sans aulcune erubescence⁸⁴, en leurs botiques, ouvroirs et officines. »⁸⁵

De même, le 27 mars 1566, Mathieu Mège, son neveu, mentionne qu'en écho au sermon récité à l'église Saint-Pierre-le-Monastier du Puy :

« Entre huit et neuf heures de matin [...] s'estoient assemblés les Huguenaulx ou Lutheriens de ladictte ville, que pour lors y estoient en grand nombre, [...] »

81 Voir J. Gueraud, *La Chronique lyonnaise (1536-1562)*, Lyon, Audin, 1929, p. 54.

82 Voir F. Joubert et S. de Mérez, *Mémoires de divers événements en Dauphiné, notamment pendant les guerres de Religion*, Grenoble, 1886, p. 16-24.

83 Les oublies étaient des gaufres cylindriques souvent vendus à la criée.

84 Du latin *erubescere* : devenir rouge. Nous dirions aujourd'hui : « sans honte ».

85 Voir E. Médicis, *op. cit.*, p. 514.

pour illec faire leurs prieres à leur mode superstitieuse, depravée et heretique, sans efgard à tant de reysterés commandemens que par Messieurs de Justice et seigneurs Consuls leur avoient esté faicts suyvant les edicts du Roy, [...] estant tous à deux genoux, criant comme asnes les psaulmes de Marot. »⁸⁶

J. Burel n'est pas en reste. Sa première évocation très anodine à C. Marot est pour l'année 1527, à quelques lignes du début de ces mémoires. Puis quelques allusions plus intéressantes dont celle-ci lors du siège du Puy par les troupes huguenotes⁸⁷ en 1562 :

« Lesdicts Huguenaultz, à gueule ouverte et en mespris de la religion crestienne, estans en ung champ au dessus la Font du Pré en nombre de plus de troys cens, qui chantoient les seaulmes de David, comme chacun les entendoit. »

A ces évocations répétées des psaumes de C. Marot dans de nombreux écrits touchant notre région, il apparaît bien que ces chants étaient une caractéristique majeure des premières communautés huguenotes que ce soit à Lyon, à Valence, au Puy, mais aussi probablement à Saint-Voy. Et sûrement bien plus à la portée des « *laboureurs de Saint-Voy* » que la lecture de la bible ou d'écrits calvinistes.

Et dans un monde rural où les transcriptions manuscrites étaient si peu communes, le moyen pour que ces psaumes parviennent jusqu'à Saint-Voy puis se propagent dans les paroisses voisines, était de s'appuyer sur des recueils imprimés.

Certes, on a bien montré les liens entre l'implantation de la Réforme et l'expansion de l'imprimerie⁸⁸. Ces imprimés réformés prenaient différentes formes suivant les lecteurs visés. Les traités de théologie (écrits de Luther, de Calvin, etc.) et les ouvrages de polémique étaient réservés à l'élite intellectuelle. Ces livres pénétraient en quelques unités dans les villes possédant des établissements religieux ouverts au débat mais certainement pas dans l'arrière pays. Les bibles, même en langues vulgaires, ou les livres à usage cultuel ont eu probablement une pénétration plus forte, mais il faut bien imaginer que dans les zones isolées, ce genre de littérature devait être rare et réservé aux lettrés

86 Voir E. Médicis, *op. cit.*, p. 557.

87 Sur les champs de batailles des futures guerres de Religion, les Psaumes seront chantés comme hymne de ralliement pour les huguenots.

88 Voir J. F. Gilmont, *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517-1570)*, Paris, Cerf, 1990, ou E. Droz, *Chemins de l'hérésie*, Genève, Slatkine, 1970.

(notaire, curé) engagés. Par contre, le succès des psaumes de C. Marot que nous venons d'évoquer, laisse penser que ces recueils des psaumes furent bien plus présents dans nos montagnes que les autres ouvrages réformés, Bible comprise⁸⁹.

La diffusion de ces différents écrits réformateurs par certains colporteurs a été aussi étudiée. D'ailleurs, nous avons l'inventaire des livres que détenait un de ces colporteurs calvinistes en 1563⁹⁰. Ce colporteur lillois du nom de Jacques Vrommon était du reste « *aidé dans l'exercice de son commerce par certains de ses parents établis en qualité d'imprimeur à Lyon* » bien que la plupart de ces ouvrages furent imprimés à Genève.

Des différents livres dont il fait commerce, nous retiendrons ceux venant de l'atelier d'un dénommé Jean... Bonnefoy !

Ce J. Bonnefoy est « *natifz de Chelli en Languedoc* »⁹¹, et fut reçu habitant de Genève le 27 août 1551 avant de devenir dix ans plus tard, bourgeois de cette même ville. J. Bonnefoy prit une part importante dans l'édition genevoise de l'époque. Il fut notamment l'imprimeur de T. de Bèze⁹² et entretint un important commerce avec toute la France protestante. Un contrat du 2 mars 1566 l'engage à fournir « *300 Bibles fournies de N. Test., psaumes, cathéchismes et prières, plus 300 N. Testaments fournis de cathéchismes, psaumes, prières et calendriers* ». Un autre daté du 7 avril 1567 l'engage à fournir au principal du collège d'Annonay 500 exemplaires d'une grammaire grecque-latine. Le troc l'amène aussi à d'importants échanges à des fins d'approvisionnement en matière première telle cette achat de papier « *payable en march[and]ise de psaumes et labeur d'imprimerie* », ou pour des buts moins évidents comme ces « *1640 exemples de psaumes in 8° contre 44 pieces de toyle de Belleville* »⁹³.

Or dans la liste du colporteur J. Vrommont, quatre ouvrages

89 Mis à part les feuilles volantes, faciles à cacher et à transporter, au prix d'achat des plus faibles. De plus, ces réflexions sont à mettre en perspective avec les propos de F. Hignan (dans J.F. Gilmont, *op. cit.*, p. 146) qui souligne « *un fait important de l'époque : la lecture à haute voix à l'intention des illettrés* ». On pourrait alors se demander si à côté du « *lire ou écouter lire* » citadin, il n'y aurait pas eu en milieu rural, de par la rareté des lecteurs, une plus forte emprise du « *chanter ou écouter chanter* » ?

90 Voir G. Moreau, « Un colporteur calviniste en 1563 » dans *Le Bulletin de la S.H.P.F.* 1972.

91 Il n'y a aucun risque de confusion entre l'imprimeur et le curé de Saint-Voy. Saint-Chely-d'Apcher dans la Lozère, est au sud-ouest de la Haute-Loire.

92 Voir Th de Bèze, *Correspondance*, Genève, Droz, 1963, T.3, p. 43 et 65.

93 Voir « Minutes des notaires de Genève (1535-1700) ».

viennent de l'atelier Bonnefoy : deux ouvrages de Calvin⁹⁴, un *Nouveau Testament* et surtout *Les psaumes mis en rime française par Clément Marot et Théodore de Besze*⁹⁵. En effet, J. Bonnefoy s'engagea fortement dans la publication des psaumes de Marot. Entre 1562 et 1567, on connaît quatre impressions différentes de ces psaumes, issues des ateliers Bonnefoy. De plus, il est un des rares imprimeurs à y adjoindre des tables, des calendriers ou des Bibles qui apportèrent une certaine notoriété à cet imprimeur.

Saint-Voy, petite paroisse isolée de montagne⁹⁶, aux confins de deux pays, n'a guère attiré l'intérêt des chroniqueurs ou historiographes du XVI^e siècle : sa ruralité induisant une faible représentation dans les sphères intellectuelles de l'époque. Cependant en 1576, un pasteur genevois, S. Goulart, y signale laconiquement quelques faits et introduit le nom de « Bonnefoy ». Ces lignes seront reprises deux à trois siècles plus tard, avec de nombreuses transformations au gré des convictions religieuses des copistes. Dans l'art de la citation, la comparaison chronologique de ces différentes moutures est édifiante. Et peu à peu, avec la multiplicité des transformations successives du témoignage initial, le nombre fit loi. Les « vérités populaires » qui sont aujourd'hui transmises, par facilité et sans esprit critique, ne sont plus fidèles au texte original de S. Goulart.

De ces différentes versions des faits, émerge toujours le nom de « Bonnefoy ». Nous avons été amenés à émettre l'hypothèse que « Bonnefoy » fut en fait le surnom⁹⁷ du curé Claude Riou qui se rendit à Genève en 1559. Ce surnom est suffisamment explicite pour pouvoir être attribué à un curé qui apostasia pour rejoindre la « bonne » religion.

94 *Sermons sur les deux Epistres de Saint Paul à Timothée, et sur l'Epistre à Tite* de 1563 et *Le Petit traité montrant que doit faire un homme fidèle cognoissant la vérité de l'Evangile quand il est entre les papistes...* de 1558.

95 Ces deux derniers imprimés en 1563.

96 Pour de plus amples renseignements sur l'histoire de cette paroisse, voir C. Maillebois, *La dissidence religieuse à Saint-Voy (1820-1845)*, 202 p., Le Mazet-Saint-Voy, 1990 ; *Un darbyste au XIX^e siècle ; vie et pensées de J.M.A. Dentan (1805-1873)*, 174 p., Le Mazet-Saint-Voy, 1991 ; *La chronique Deschomets de Mazelgirard près de Tence (1722-1870)*, 160 p., Le Mazet-Saint-Voy, 1992 ; « Les Momiers » dans *Les Cahiers du Mézenc* de 1993 ; « Réflexions sur la pénétration de la Réforme dans le Velay (1530-1560) » dans *Les Cahiers de la Haute-Loire* de 1999.

97 Nom ou surnom ? Mais aussi prénom, puisque nous connaissons à cette époque, une transaction au sujet des dîmes dues au prieuré de Tence entre Jean Lemarchand et un certain « Bonnefoi Arnaud de Mendigolles » (A. D. du Rhône, D155). De même, en 1584, Bonnefoy Desfonds est curé du prieur de Vocance (07). Voir B. Vial, *Vocance en Vivarais*, Annonay, Les compagnons du Livre, 1983, p. 93.

Et qui sait si l'existence d'un autre Bonnefoy, quant à lui pleinement identifié, imprimeur à Genève à la même époque, n'a pas facilité ce phénomène. En effet, peut-on imaginer aujourd'hui, l'impact d'un Claude Riou revenant à Saint-Voy, après un long séjour à Genève et qui ramène probablement quelques livres ? Peut-être pas pour devenir un véritable colporteur mais au moins pour transmettre les psaumes de Marot à ces « 800 familles de laboureurs » qu'il va convertir. Quel fut alors l'effet de ces recueils de psaumes marqués du sceau de « Bonnefoy » dans un monde rural où l'imprimé devait être rare ? Et que penser enfin de l'impact dans les consciences de ces laboureurs, si Claude Riou marquait sa communion d'esprit avec cet imprimeur originaire du Gévaudan en le qualifiant de « frère » comme c'était en pratique à Genève ? Peut-être le succès de ces écrits fut si manifeste qu'on finit naturellement par attribuer le surnom de Bonnefoy, alors doublement mérité, à ce curé de Saint-Voy ? Est-ce si étonnant⁹⁸ à une époque où les patronymes étaient peu fixés et les familles bien nombreuses ?

98 Il ne faut pas douter de cette facilité encore bien réelle, de donner quelques surnoms dans le monde rural. De nos jours, ce phénomène est plus courant qu'on ne le pense, à preuve ce dernier témoignage. Il y a une vingtaine d'années en arrivant dans la région, j'ai acheté une ruine dont le propriétaire était disparu depuis plusieurs dizaines d'années. Très rapidement mes nouveaux voisins, puis le village me donna le surnom biblique (terre protestante oblige !) de l'ancien propriétaire. Qui sait pourquoi ? Peut-être parce que ce surnom était plus facile à prononcer que mon nom, peut-être parce qu'en achetant ces pierres, j'avais fait revivre quelques souvenirs ? Mais il est vrai qu'aujourd'hui encore, certaines personnes ne me connaissent que sous ce surnom. J'imagine parfois avec amusement, que l'un d'entre eux laissera une quelconque note me concernant et que celle-ci réapparaîtra dans deux ou trois siècles ! Qui pourra alors me cerner et répondre à toutes ces questions d'identité d'un autre âge ?

ANNEXES

ANNEXE 1

Copie⁹⁹ de l'Édit d'Amboise concernant le gouvernement du Lyonnais.

« C'est la déclaration des villes des faulxbourgs, desquelles il a pleu au Roy ordonner que l'exercice de la religion que l'on prétend réformée, se pourra librement fè[re] ès bailliages et sén[eschauss]ées, estans en l'estendüe du gouvernement du Lyonnais, suyvant le contenu de la déclara [ti]on, faicte par Sa Ma[jes]té le XIXe jour de mars dernier sur le fait de la pacifica[ti]on des troubles de ce royaume.

Premièrement,

Pour la seneschaussée de Lyon, aux faulxbourgs de la ville de Vyvyer.

Pour la seneschaussée de Bourbonnoys, aux faulxbourgs de la ville de Vichy.

Pour la seneschaussée de Clermont, aux faulxbourgs de la ville d'Issoire.

Pour la seneschaussée de la Marche, aux faulxbourgs de la ville de Guéret.

Pour la seneschaussée d'Auvergne, aux faulxbourgs de la ville de S[ain]t-Pourçain.

Pour le bail[li]age des montagnes d'Auvergne, aux faulxbourgs de la ville d'Aurillac.

Pour le bail[li]age de Saint-Pierre-le-Moustier, aux faulxbourgs de la ville de Xaincoings¹⁰⁰.

Pour le bail[li]age de Vellay, aux faulxbourgs de la ville de Voisy de Bonnas.

Pour le bail[li]age de Forest, aux faulxbourgs de la ville de Feurs.

Et aux autres bail[li]ages et sen[eschaus]sées dud[ict] gouvernement, qui ne sont cy dessus contenuz, et lesquelz sont de la qualité portée par lad[icte] déclaration, sera cy-après pourveu, suyvant icelle, de telz lieux qu'il plaira audict seigneur adviser.

Fait au Conseil privé du Roy, tenu à Amboise le Vie jour d'avril 1562, avant Pasques¹⁰¹. Ainsi signé : Charles Robertet. »

99 B.N., ms. franç. 3942, fol. 244. Voir A. Stegmann, *Edits des guerres de religion*, Paris, Librairie philosophique, 1979, p. 32.

100 Lire : « Sancoins », chef-lieu de canton dans le département du Cher.

101 Jusqu'à l'Édit de Paris (1564), l'usage général faisait que l'année commençait à Pâques. Ainsi le « 6 avril 1562, avant Pâques » correspond au 5 avril 1563 de notre calendrier moderne.

ANNEXE 2

Assensement¹⁰² de la cure de St Voy au prêtre Claude Riou de la Roue.

« L'an 1544 et le septième jour d'Aoust, Excellent prince François par la grâce de Dieu Roi de France règnant, en présence de moi, notaire royal et témoins sous nommés, établis en personne, Maistre Jean Chappelle, prestre, et François Chappelle, son neveu, curés de St Voy, lesquels tous deux ensemble, de leur bon gré, ont assensé et par titre d'assensement baillé à Maistre Glaude Rieu¹⁰³, prestre du lieu de la Roe¹⁰⁴, paroisse du dit St Voy, présent et stipulant, la dite cure du dit St Voy, proffictz, obvention, revenu et esmolument d'icelle, et ce pour trois ans et trois prinse¹⁰⁵, commençant le premier jour de septembre prochain venant et icelui jour finissant les trois ans révolus, et pour le prix de soixante dix Livres tournois chacun an et un quintal de fromage, de laquelle somme le dit Rieu sera tenu et a promis par le teneur du présent contrat payer trente livres le premier jour du dit assensement de la présente année et quinze livres pour priye¹⁰⁶ durant les dits trois ans, au sept de Toussaint, carême prenant, Royson¹⁰⁷ et dernier d'Aoust de chacun an et le quintal des fromages le jour de la Sainte Hostie et corps de Dieu, ainsi continuant les dites payes de an en an durant le dit terme, avec pacte que le dit Rieu sera tenu faire le service dyvin de la dite église comme appartient a un curé ou viccaire et comme ses prédécesseurs ont coustumé faire et payer toutes charges ordinaires ; et pour le dit Maistre Glaude Rieu et a sa réquisition a pleige¹⁰⁸ Jacques Rieu, son frère, lequel a défaut de paiement de son dit frère s'est constitué pleige et principal payeur ; et les clauses susdictes icelles parties ont promis tenir garder et maintenir, c'est le dit Rieu, au paiement et service dyvin et iceux curés à leur en faire jouyr par serment sur Saint Evangile de Dieu par chacun d'eux prêtés et sous obligation de tous chacun leurs biens et propres personnes aux courtz royales de Velay, ordinaire de Montfaucon, et Bonas et de Monseigneur l'official du Puy avec renonciation aux droits par lesquels peuvent venir au contraire, mesmement au droit disant le principal leur être plutot compelé¹⁰⁹ que le pleige, desquels choses icelles parties respectivement ont requis leur être fait et expédié instrument.

Fait aux faubourgs de la ville de Montfaucon, maison de Thomas

102 A.D. Haute-Loire, pièce G1160.

103 Lire : « Claude Riou ».

104 Lire : « Laroue ».

105 Comprendre : « en trois fois ».

106 Lire : « prix ».

107 Comprendre : « Rogations », cérémonies qui se déroulent pendant les trois jours précédant l'Ascension, et qui ont pour but d'attirer les bénédictions divines sur les récoltes.

108 Comprendre : « caution ».

109 Comprendre : « contraint ».

Royraud, présents Maistre François Legal et Pierre Fayelle prestre, Mathieu Duchamp et moi, Guillaume Petorres, notaire royal recevant. »

RESUME

Le Mazet-Saint-Voy est un petit village montagnard de Haute-Loire (43) qui devrait être reconnu pour ses originalités sociologiques fort surprenantes. Cette identité provient d'un fort ancrage protestant déjà mentionné dans des décrets d'application de l'Edit d'Amboise (1563). Cependant les écrits sur le quotidien de cette époque sont bien rares.

Devant la faiblesse des archives, les historiens n'ont eu de cesse de recopier une vague allusion, datant de 1576, d'un pasteur genevois sur le curé du lieu, et cela sans manquer de l'adapter suivant leur conviction spirituelle. Dans l'art du plagiat, la comparaison chronologique de ces différentes moutures est édifiante. Ainsi, peu à peu, avec la multiplicité des transformations du témoignage initial, le nombre fit loi. Aujourd'hui, la mémoire populaire retient un nom pour désigner le curé qui aurait entraîné ses fidèles sur les voies de la Réforme : « Bonnefoy de Saint-Voy ». Avouez que cela sonne bien et que ce curé avait un nom prédestiné. Peut-être un peu trop pour être vrai.

SUMMARY

Le Mazet-Saint-Voy is a small village in Haute-Loire (43) with very specific sociologic characteristics. It comes from a strong protestant anchorage, already mentioned in the decree Edit d'Amboise (1563). However, the documents describing daily life during that period are very rare.

Facing this rarity, historians have often copied out a vague allusion (1576) from a genevan clergyman concerning a priest of the village. They did it in fact with changes due to their spiritual convictions. According to plagiarism, the comparison is quite interesting. Thus, gradually, the multiple transformations of the first report modified the truth. Nowadays, the popular memory remembers one name which designates the priest who had convinced the congregation to follow the

Reformation : « Bonnefoy (Goodfaith) de Saint-Voy ». This name sounds well and seems too much predestined to be true.

ZUSAMMENFASSUNG

Le Mazet-Saint-Voy ist ein kleines Dorf im Departement Haute-Loire (43), das wegen seinen überraschenden soziologischen Besonderheiten anerkannt werden Sollte. Diese Identität stammt aus einer starken protestantischen Verankerung, die bereits in den Durchführungsbeschlüssen des Edikts von Amboise (1563) erwähnt sind. Indessen sind Sxhriststücke über das Alltagsleben dieser Epoche sehr selten.

Geschichtsforscher, angesichts geringfügigen Archivmaterials, haben nicht damit aufgehört, eine vage Andeutung (1576) eines Genfer Pastors über den Pfarrer des Ortes zu kopieren, und dies ohne zu versäumen, sie ihrer jeweiligen Spirituellen Ueberzeugung anzupassen. In der Kunst des Kopierens ist der chronologische Vergleich dieser verschiedenen Versionen belehrend. Auf diese Weise hat allmählich die Vielzahl der Veränderungen der ursprünglichen Zeugen aussage die aktuelle Version hervorgebracht. Heute hält das volkstümliche Gedächtnis einen Namen fest, um den Pfarrer zu beschreiben, der seine Gläubigen auf die Bahnen der Reform gelenkt haben soll : « Bonnefoy aus Saint-Voy » Geben Sie zu, dass dies gut klingt und der Pfarrer einen prädestinierten Namen hatte. Vielleicht etwas zu sehr, um wahr zu sein ?